

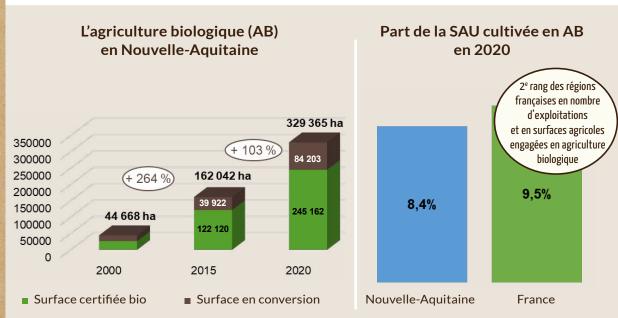
# Part de la surface agricole utile cultivée en agriculture biologique

Pour comprendre

- La production biologique est un mode de production agricole respectueux de l'environnement. Elle est définie par le parlement européen comme un système de gestion agricole et de production alimentaire qui allie les meilleures pratiques environnementales, un haut degré de biodiversité, la préservation des ressources naturelles, l'application de normes élevées en matière de bien-être animal et une méthode de production respectant la préférence de certains consommateurs à l'égard de produits obtenus grâce à des substances et à des procédés naturels.
- Le calcul de cet indicateur permet de rendre compte de la part de l'agriculture biologique dans la Surface Agricole Utile (SAU) par rapport à la part qu'occupe l'agriculture traditionnelle.

Une augmentation des surfaces cultivées en agriculture biologique reflète la volonté des agriculteurs de s'engager dans un mode de production réduisant l'impact de leur activité sur l'environnement.

## Repères



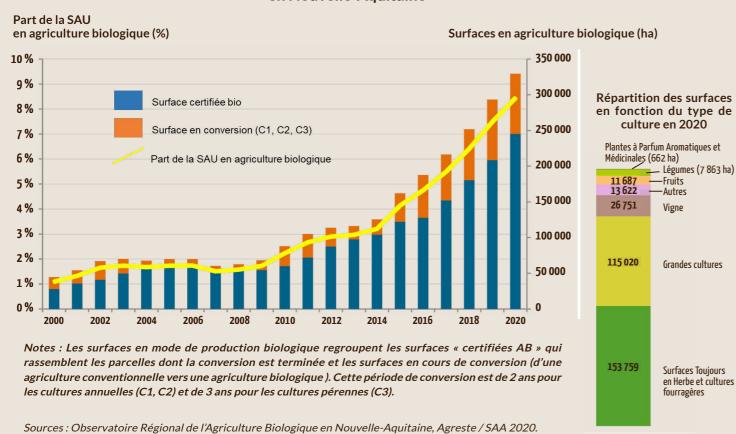
Source : Observatoire Régional de l'Agriculture Biologique en Nouvelle-Aquitaine, Agreste / SAA 2020. Traitement : ARB NA

## **Enjeux**

- L'agriculture est une activité très importante en Nouvelle-Aquitaine en terme d'occupation du sol (50% du territoire) et en terme économique (11,8 milliards d'euros en 2018).
- L'agriculture biologique apporte une contribution essentielle à la préservation de l'environnement. Ses pratiques permettent de préserver les sols, les ressources en eau et favorisent la biodiversité : rotation des cultures, non utilisation d'OGM, compostage, fertilisation organique, absence de pesticides, lutte biologique...
- La biodiversité inféodée aux milieux agricoles rend de nombreux services, en particulier à l'agriculture elle-même. On peut citer par exemple le rôle de la microfaune du sol qui est important pour leur fertilité, celui des pollinisateurs qui pollinisent les plantes cultivées, ou encore celui des auxiliaires des cultures qui limitent l'impact des pathogènes. Or ces organismes sont menacés par certaines pratiques agricoles comme le labour profond ou l'épandage de pesticides.



# Évolution de la SAU cultivée en agriculture biologique entre 2000 et 2020 en Nouvelle-Aquitaine



# En Nouvelle-Aquitaine, la part de surface agricole utile cultivée en agriculture biologique est passée de 1 % en 2000 à 8,4 % en 2020.

Traitement: ARB NA

On constate une forte augmentation des surfaces à partir de 2008 qui s'explique par les aides financières accordées à la filière bio dans le cadre du plan « Agriculture bio : horizon 2012 » lancé en 2007 par le Ministère de l'Agriculture. Un des axes de ce plan « Faciliter la conversion et la pérennité des exploitations Bio » a permis d'accroître les surfaces en conversion (elles ont quadruplé entre 2008 et 2011, passant de 8 178 ha à 32 907 ha).

En 2020, 8 013 exploitations agricoles sont engagées en agriculture biologique (certifiées ou en conversion), soit une augmentation d'environ 90 % par rapport à 2015 (4 204 exploitations) et 454 % par rapport à 2000 (1 447 exploitations). Le nombre d'opérateurs aval de la filière (transformateurs et distributeurs) augmente aussi fortement, passant de 1 512 en 2015 à 2 903 en 2020 (+ 92 % environ).

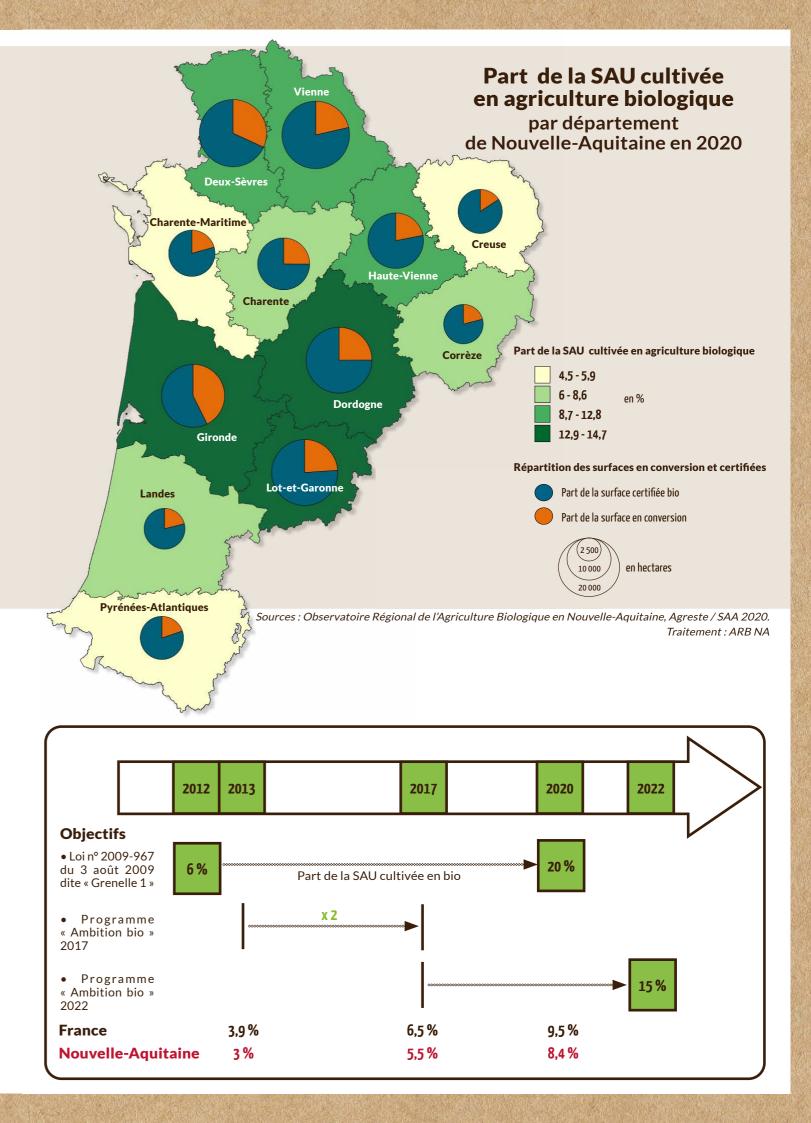
# Sur la totalité des surfaces en agriculture biologique en 2020, près de 47 % sont des superficies fourragères (153 759 ha contre 88 791 ha en 2015).

Environ 35 % sont consacrées aux grandes cultures (céréales, oléagineux et protéagineux), 8 % à la viticulture et 6 % aux fruits et légumes bio. Les plantes à parfum, aromatiques et médicinales (PPAM) ne représentent qu'une surface marginale (0,2 %).

Les surfaces en conversion en 2020 sont principalement des surfaces de cultures fourragères (37 %), suivies de près par les grandes cultures (36 %). Elles sont dédiées aux vignes à 17 % et 5 % pour les fruits et légumes.

#### Il existe une forte disparité entre les départements.

En Gironde, la part de la SAU cultivée en bio est proche des 15 % en 2020 alors qu'elle n'est que de 5 % dans les Pyrénées-Atlantiques. Ce chiffre élevé en Gironde peut s'expliquer par l'influence de la viticulture, dont les surfaces cultivées en AB ont été multipliées par quatre entre 2008 et 2018, passant de 4 000 ha à 16 000 ha. Cette filière enregistre un boom de conversions depuis quelques années. La Vienne est le département avec la plus importante surface cultivée en bio (32 100 ha) alors que celle de la Corrèze est la plus petite (11 000 ha).



#### Méthode

#### FORMULE DE CALCUL DE L'INDICATEUR

Surface en agriculture biologique

X 100

Surface agricole utilisée (SAU)

La superficie agricole utilisée (SAU) est une notion normalisée dans la statistique agricole européenne. Elle comprend les terres arables (y compris pâturages temporaires, jachères, cultures sous abri, jardins familiaux...), les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers...). définition : Insee

#### > Sources:

- SAU en Nouvelle-Aquitaine : Statistique Agricole Annuelle (SAA) DRAAF Nouvelle Aquitaine.
- Les surfaces cultivées en agriculture biologique: Observatoire Régional de l'Agriculture Biologique en Nouvelle-Aquitaine (Agence Bio, INTERBIO, Chambre Régionale d'agriculture, Fédération régionale agriculture biologique, DRAAF Nouvelle-Aquitaine)
- > Fréquence d'actualisation : annuelle
- >Territoire à l'étude : région, départements

#### LIMITES DE L'INDICATEUR

**LES DONNEES** 

> L'indicateur ne prend pas en compte les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement qui ne sont pas référencées par l'Agence bio.

## RELATION avec d'autres indicateurs

- > Proportion des masses d'eau en bon état (ou potentiel) écologique
- > Evolution de la consommation en produits phytosanitaires

### Pour en savoir plus

- > Observatoire Régional de l'Agriculture Biologique en Nouvelle-Aquitaine. L'agriculture biologique en région Nouvelle-Aquitaine. Chiffres 2020 et tendances 2021
- > Site de l'Agence Bio. Les chiffres clés. > Agence bio, «La BIO dans les territoires», édition 2016.
- > Site du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. Ambition Bio 2022. Plan d'actions des acteurs de l'agriculture et de l'alimentation en France.

## ZOOM sur l'Outarde canepetière



**L'Outarde canepetière** est une espèce protégée au niveau national, communautaire et international. Son déclin résulte de la suppression des surfaces enherbées favorables à la nidification, mais aussi de l'utilisation de produits phytosanitaires qui a provoqué une diminution de ses ressources alimentaires. En effet, les adultes ont un régime mixte insectes et végétaux, mais les poussins se nourrissent exclusivement

En effet, les adultes ont un régime mixte insectes et végétaux, mais les poussins se nourrissent exclusivement d'orthoptères et de coléoptères. L'agriculture biologique constitue donc une réponse au déclin de cette espèce, en particulier parce qu'elle proscrit l'utilisation de produits phytosanitaires.

Action financée par :



















